QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET MILITANTE
Page 3

CLOTÛRE DES ADHÉSIONS
Page 4 - 5

ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE
Page 7-8-9-10

SALON CSE ACCUEIL NOUVEAUX ADHÉRENTS
Page 11

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

N°167
avril 2025

Le magazine des militants de la Région Centre-Val de Loire

InterVals



AG US 37 RÉSULTAT TPE
Page 12

CAMPAGNE ANNUELLE DÉVELOPPEMENT
Page 13

ÉVÈNEMENT JEUNES
Page 14

AG DES SYNDICATS
Page 15



ACTUALITÉ

Gilles LORY

Le monde traverse actuellement de nombreux bouleversements. L'arrivée au pouvoir de Trump a, en très peu de temps, modifié tous les équilibres mondiaux. Avec son élection nous imaginions le pire, mais personne n'aurait imagé un tel scénario catastrophe.

Bouleversements dans les **échanges commerciaux** avec une surenchère insensée dans les droits de douanes qui risque de mettre à mal des pans entiers de notre économie. **Bouleversement** dans les **alliances géopolitique** avec des **menaces d'annexion** du Groenland, du Panama, du Canada, d'une volonté de négocier directement avec la Russie dans le conflit Ukrainien sans consulter les principaux intéressés. Trump s'attaque aussi à la science, l'éducation, la presse et les minorités au sein de son propre pays prenant ainsi une dérive fasciste.

L'annonce par Trump de **la fin de l'alliance État Unis/Europe pose des problèmes majeurs de défense à l'UE.** Face à ces défis l'Europe apparait une nouvelle fois comme la seule planche de salut. Elle doit **renforcer la sécurité** économique en réindustrialisant notamment son économie.

Elle doit peser sur la recherche et l'innovation pour ne pas dépendre de technologies d'autres pays. Il faut également construire une Europe de **la défense** qui ne nous rende **plus dépendant des Américains**. Elle doit poursuivre ses efforts pour la transition énergétique car la menace du réchauffement climatique ne fait que s'accentuer.

La France à elle seule ne peux rien, d'autant plus qu'elle est confrontée au mur de la situation budgétaire avec une dette de 3.500 milliards d'euros et un déficit qui se creuse année après année.

La **CFDT** réclame dans ce cadre une conférence sur les finances publique avec comme fil rouge la question majeure de la justice sociale et fiscale. La situation économique **se dégrade** et ne peut être qu'amplifier par les guerres commerciales qui sont actuellement lancées.

Cependant la situation de l'emploi est contrastée en fonction des secteurs d'activités. Dans cette période difficile, les enjeux d'accompagnement des salariés et des reconversions massives sont particulièrement importants et la CFDT pousse pour que ce sujet fasse rapidement l'objet de discussion nationale.

Sur les retraites, les propos du 1er ministre ont sabordé son « conclave » sous sa forme initiale. Des organisations patronales et syndicales ont fait le choix de mettre fin à leur participation laissant ainsi la réforme dans l'état actuel.

Ce n'est pas le choix de la CFDT qui veut obtenir des améliorations sur 3 points :

- Obtenir un bougé sur l'âge de départ à la retraite
- L'amélioration de la prise en compte de la pénibilité
- L'amélioration de la situation des femmes.

Nous verrons au fil de la discussion ce que nous pourrons obtenir dans ce nouveau cadre de négociation ; à la main dorénavant des partenaires sociaux qui veulent obtenir des avancées.

C'est dans ce contexte difficile qu'on été publié les nouveaux résultats de la représentativité dans le secteur privé. **La CFDT confirme sa première place et creuse l'écart avec la CGT.** Ce résultat est à mettre au crédit de tous les adhérents et militants de la CFDT qui œuvrent au quotidien pour faire avancer les droits des salariés. Merci à vous tous pour cet engagement sans faille !

Nathalie DUMAIS qui était Secrétaire Générale Adjointe de l'Union Régionale, après **15 années d'engagement syndical**, a décidée de prendre une nouvelle orientation professionnelle. **Je tenais à la remercier de son engagement pour la CFDT tout au long de ces années.** Le bureau régional début avril a élu **Christine LE MOAL** au poste de **Secrétaire Générale Adjointe**, elle aura à cœur de faire avancer nos actions et revendications CFDT.

Gilles LORY

AGENDA

- **12 MAI**
 Journée FP Juridique/Statut
 ORLÉANS
- **17 MAI**
 Marche des fiertés
 ORLÉANS
- **27 MAI**
 Réunion des responsables développement
- **13 JUIN**
 AG de l'UD de Bourges
 BOURGES
- **7 JUIN**
 Marche des fiertés
 TOURS





« QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET MILITANTE : comment agir sur sa charge de travail et comment la négocier ? »

6 mars 2025 : Pas moins de 60 adhérentes et adhérents, cadres et non cadres, de la CFDT de la région ont répondu présent·e·s à la formation « Qualité de Vie au Travail et Militante : comment agir sur sa charge de travail et comment la négocier ? », proposée par notre URI.

Organisée dans le cadre agréable et adapté des salons du Novotel Demeures de campagne à Orléans, et longuement préparée et réfléchie entre organisateurs et intervenants, cette formation a permis de faire le tour d'un sujet — la charge de travail — au cœur des préoccupations de beaucoup d'adhérent·e·s de la CFDT.

Trois spécialistes du sujet :

- **Bénédicte Lainé-Coudière,** de l'ARACT (Action Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) Centre-Val de Loire,
- **Laurent Tertrais,** Secrétaire national Qualité de vie et des conditions de travail de la CFDT Cadres,
- **Thierry Mazure,** du CREFAC (Centre d'Étude et de Formation pour l'Accompagnement des Changements), organisme de formation de la CFDT Cadres, ont animé cette journée.

La matinée a été consacrée à deux exposés :

- **Comprendre la notion de charge de travail**, par Laurent Tertrais ;
- **Appréhender les obligations juridiques :** charge raisonnable, alerte pour surcharge, par Bénédicte Lainé-Coudière.

Puis, par petits groupes, les participants ont pu questionner leur vécu en entreprise ou administration en répondant à un questionnaire de six questions. Cette séquence a été faite dans un format convivial innovant de « World Café ». Les réponses de chaque groupe, analysées par les animateurs, ont servi à l'échange de l'après-midi.

L'après-midi, animé par Thierry Mazure, s'est déroulé selon le modèle technique dit « bocal à poissons » :

Dans un premier cercle, les animateurs et des chaises vides pour accueillir les interventions successives (témoignages) des participant·e·s à la formation ;

Dans un second cercle, autour, les participant·e·s à la formation.

Près de **deux heures de témoignages** sur la réalité professionnelle et syndicale concernant la problématique de la charge de travail, dans des secteurs d'activité très diversifiés. Pas moins de treize interventions, dans une ambiance de grande écoute.

Christine Le Moal, secrétaire régionale en charge des Cadres sur la région, témoigne :

« Les participants ont pu prendre conscience que les causes d'une surcharge de travail sont différentes d'un individu à l'autre, mais aussi d'un secteur à l'autre. Par exemple, une forte culture du présentiel dans les industries électriques et gazières nécessitant un changement des mentalités chez les cadres ; une baisse d'effectifs très nette ces dernières années dans les caisses d'allocations familiales et les caisses primaires d'assurance maladie, entraînant un surcroît de travail pour les équipes qui restent ; ou encore des dysfonctionnements de l'organisation du travail dans le secteur de la santé, où des personnels soignants peuvent travailler douze heures sur trois jours, quand les personnels cadres travaillent cinq jours par semaine… La journée a permis d'extérioriser les difficultés rencontrées. Il y a de grandes chances pour que nous organisions la formation de deux jours proposée par le CREFAC sur la région l'an prochain. »

Hervé Rodriguez

CLOTURE 2024

Les adhésions CFDT à l'URI Centre-Val de Loire



Chiffres-clés à la clôture des adhésions 2024

NOMBRE D'ADHÉRENTS CFDT AU 31.12.2024

20 803

10 949 FEMMES — **52,63%**

9 854 HOMMES — **47,37%**

NOMBRE D'ADHÉRENTS CFDT CADRES

2 664

45,68% — 1 217 FEMMES

54,32% — 1 447 HOMMES

NOMBRE D'ADHÉRENTS CFDT - DE 35 ANS

1 782

52,30% — 932 FEMMES

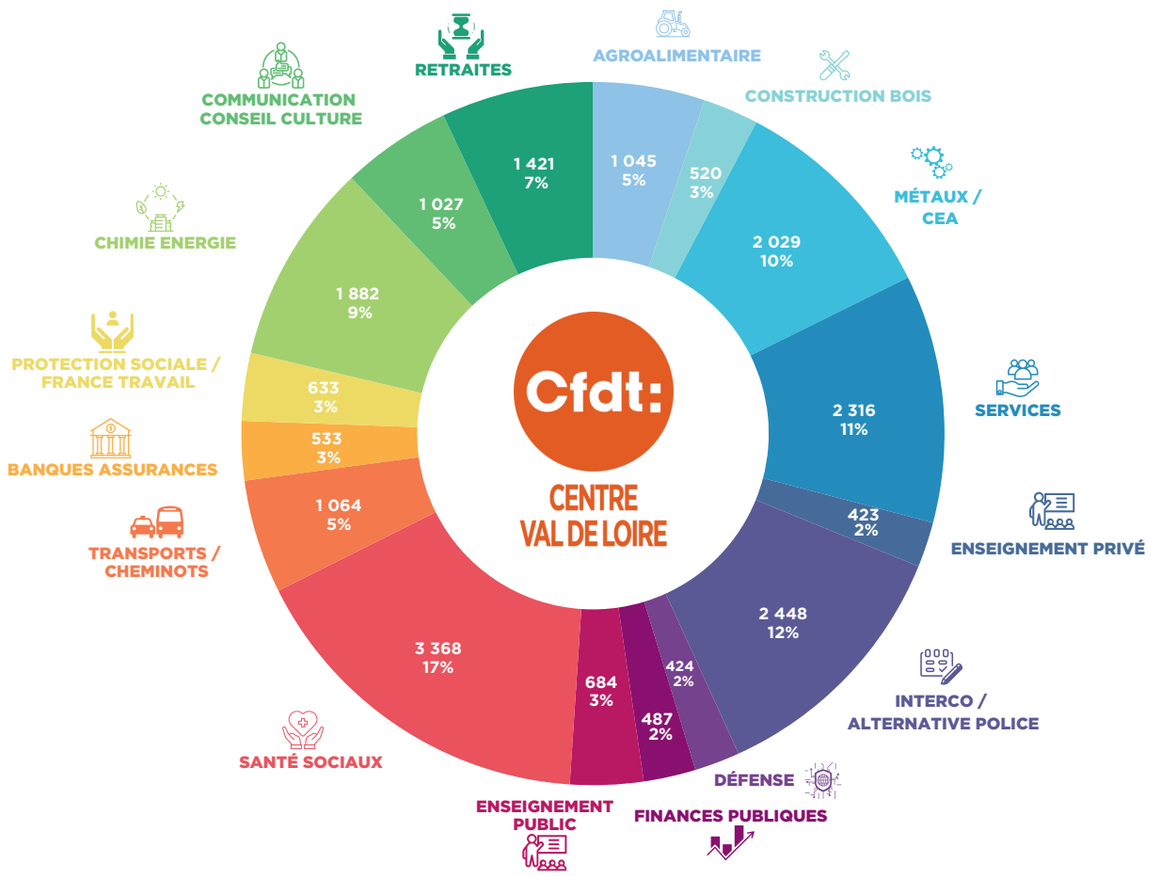
47,70% — 850 HOMMES

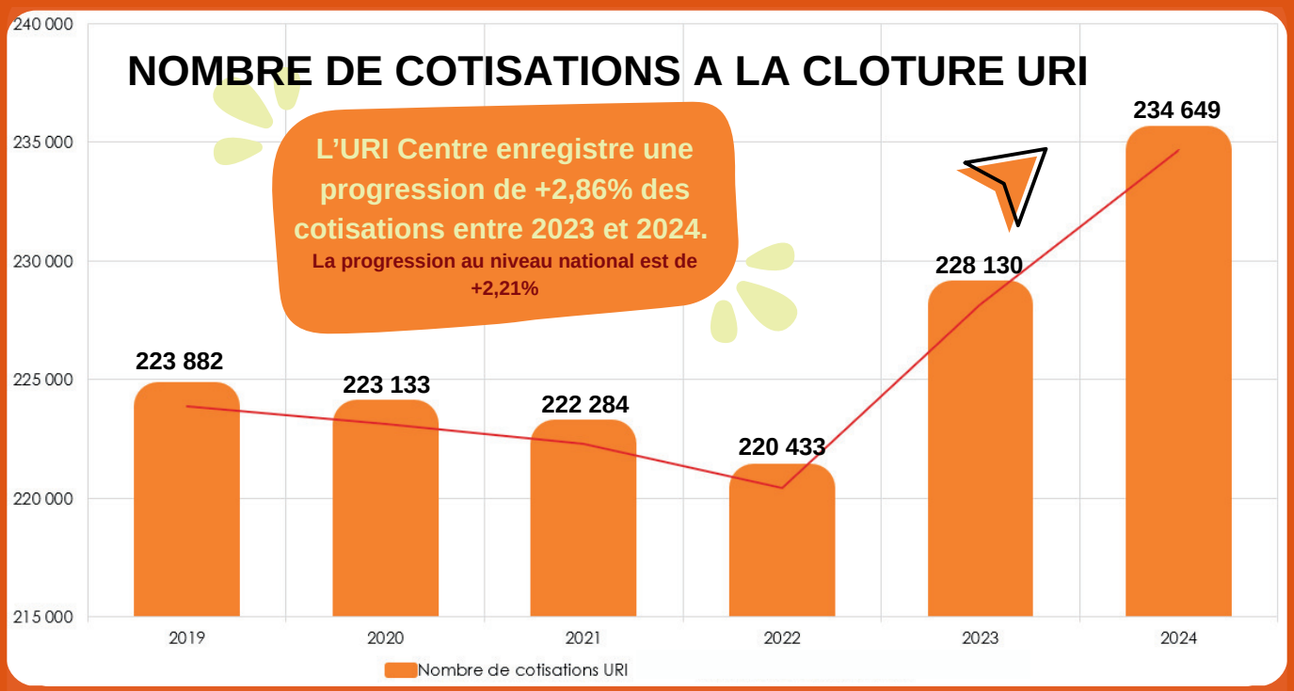
NOMBRE D'ADHÉSIONS EN LIGNE

1 050

DONT 173 ADHÉSIONS DÉCOUVERTE

ADHÉRENTS PAR BRANCHES PROFESSIONNELLES





Challenge de développement 2024 Vivez à fond le Développement !

Le challenge de développement Coup d'boost s'est déroulé du 1er mai au 1er décembre 2024.

Plus qu'un challenge, c'est aussi **un temps fort** ou toute la CFDT se met collectivement au service du développement, un moteur de l'action syndicale. C'est aussi **un état d'esprit** : une communauté de militant.es CFDT qui partagent le même objectif, **développer et renforcer la CFDT.**

Organisé par la Confédération, **la journée de remise des prix le 6 février**, était fidèle à cette image. Les ateliers du matin ont permis aux syndicats présents de découvrir de nouveaux outils et d'échanger leurs pratiques. Après un débat d'actualités revendicatives, la journée s'est clôturée par la cérémonie de remise des prix.








En Région Centre Val de Loire, les syndicats investis ont été récompensés sur les trois catégories.

A noter qu'un syndicat ne pouvait gagner que dans une seule catégorie (celle ou il a eu les meilleurs résultats s'il performe dans plusieurs catégories)

CATEGORIE PROGRESSION D'ADHÉRENTS (%)
Syndicat des Finances de la region Centre
+6,64%

CATEGORIE PROGRESSION D'ADHÉRENTS CADRES (%)
Syndicat Interco du Loiret
+23,08%

Syndicat Santé Sociaux d'Indre et Loire
+17,86%

CATEGORIE NOMBRE D'ADHÉRENTS JEUNES
Syndicat des Services du Val de Loire
+ 12 jeunes



Forte du travail collectif des syndicats de la Région, l'URI Centre - Val de Loire, se voit décernée la récompense des Organisations sur le Challenge "Progression des Cadres" devant l'URI AURA (2eme +4,93%) et la Fédération EFRP (Sgen) (3eme +4,79%)

CATEGORIE PROGRESSION DES CADRES
URI CENTRE VAL DE LOIRE
1ERE
+5,71%

VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?

TROUVER UN LOGEMENT ET/OU DÉMARRER DANS LA VIE ACTIVE

- **Différentes solutions locatives**(1) existent pour répondre à tous les besoins : les logements sociaux et intermédiaires, accessibles depuis la plateforme **al-in.fr** et les logements temporaires accessibles depuis **une plateforme dédiée**. NOUVEAU !
- **Visale, une garantie 100 % gratuite** qui rassure votre propriétaire en couvrant les risques d'impayés de loyers et facilite ainsi votre accès au logement privé.
- **L'AVANCE LOCA-PASS®, un prêt sans frais ni intérêt,** pour financer le dépôt de garantie demandé à votre entrée dans les lieux.
- **L'AIDE MOBILI-JEUNE®,** si vous êtes alternant, **une subvention jusqu'à 100 € par mois** pour alléger votre loyer.

ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

- **Le conseil en financement et en accession** pour vous accompagner et vous conseiller, au regard des offres Action Logement, jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat.
- **Un prêt accession**(2) pour aider à la **construction ou l'acquisition d'un logement neuf** (à titre de résidence principale) ou à **toute acquisition en accession sociale.**

Ces aides facilitent l'accès au logement des jeunes

(1) L'accès aux offres de logement, aux services d'accompagnement locatif proposés par Action Logement sont strictement gratuits et ne peuvent pas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Pour l'attribution d'un logement dans une résidence de logements temporaires, certains gestionnaires peuvent vous facturer des frais de dossiers mais ceux-ci sont détaillés et contractuels. En dehors de ce cas, si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr

(2) L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

FINANCER DES TRAVAUX

- **Des prêts travaux** pour financer divers travaux réalisés par une entreprise dans votre résidence principale, dont vous êtes propriétaire : rénovation, amélioration de la performance énergétique, adaptation handicap

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

- **Le programme Action Cœur de Ville, des financements attractifs** pour des travaux d'amélioration ou de réhabilitation d'une maison ou d'un immeuble collectif en centre-ville.
- **L'offre complète et sécurisée Louer pour l'Emploi**, un financement attractif pour rénover votre bien et des aides et services pour le louer facilement et sereinement.
- **La garantie Visale,** une sécurisation de vos revenus locatifs.

FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

Le service accompagnement social, en cas de difficultés qui fragilisent votre accès ou maintien dans un logement. **Personnalisé, confidentiel et gratuit**, ce service propose des **solutions adaptées** : analyse de la situation, si besoin recherche d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

AVANCE LOCA-PASS®, Visale et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

Septembre 2024 - Action Logement Services - SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS
sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR - Document non contractuel

0970 800 800
De 9h à 18h, du lundi au vendredi
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

actionlogement.fr

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Cfdt:
CENTRE
VAL DE LOIRE

ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE



sous le numéro 77000262 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR - Document non contractuel



ACCORDS DE PERFORMANCE COLLECTIVE (APC) : CE QUE TOUT SALARIÉ DOIT SAVOIR

Dans l'Accord national interprofessionnel (ANI) du **11 janvier 2013** sur la sécurisation de l'emploi, **la CFDT a défendu la nécessité d'un encadrement des accords d'entreprise.** Celle-ci reposait sur deux constats.

Le premier est la **multiplication de ces accords dans les années 2000,** dans un contexte de crise : l'objectif était alors de **créer les conditions d'un retour à l'équilibre économique des entreprises concernées.**

Le second constat concerne **les dérives et les abus produits par l'absence d'encadrement :** des employeurs ont pu exercer un chantage à l'emploi pour obliger les salariés à accepter des sacrifices, quelquefois non négligeables.

Pour mettre fin à ces dérives et ces abus, **la CFDT a obtenu un compromis équilibré avec la création des Accords de maintien dans l'emploi (AME).** Ces accords devaient aider à préserver le « capital » humain et les compétences, pour qu'au moment où la situation reviendrait à la normale, l'entreprise puisse se relancer avec des salariés rapidement opérationnels.

La CFDT avait réussi à poser un certain nombre de verrous, afin que les salariés bénéficient de garanties solides en contrepartie des efforts consentis. **Jugés trop contraignants, ces accords n'ont eu que très peu de succès.**

La loi Macron de 2015, puis la loi Travail en 2016, les ont assouplis et ont instauré les Accords de préservation et de développement de l'emploi (APDE). En septembre 2017, les ordonnances Macron ont entrepris de revoir en profondeur l'ensemble des accords « primant » sur le contrat de travail, afin d'adopter un cadre unique regroupant Accords de préservation et de développement de l'emploi, Accords de réduction du temps de travail, Accords de mobilité interne et Accords de maintien dans l'emploi (dont le régime avait été maintenu parallèlement aux APDE). Ces accords ont disparu au profit des Accords de performance collective (APC), prévus par la loi du 29 mars 2018.

APC : Que faire en cas d'ouverture d'une négociation sur un accord de performance collective ?

Un régime juridique qui permet aux employeurs de modifier plus « facilement » les conditions d'emploi et les rémunérations

C'est un **accord majoritaire** qui peut être conclu pour des motifs très larges : « répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise » ou « en vue de préserver et de développer l'emploi ».

Concrètement, ce type d'accord **rend possible la modification des conditions d'emploi et/ou de « restructurer par anticipation » sans qu'il soit nécessaire, d'un strict point de vue légal, pour l'employeur de justifier de difficultés économiques.** Il permet de modifier l'aménagement du temps de travail, d'aménager (réduire) les rémunérations, de mettre en œuvre des mobilités internes (professionnelles ou géographiques).

L'employeur peut licencier les salarié·es qui refusent de se voir appliquer l'accord.

Si le ou la salarié·e refuse de se voir appliquer les dispositions de l'accord, l'employeur peut le licencier pour cause réelle et sérieuse.

Aucune mesure d'accompagnement minimale n'est prévue par la loi (de type contrat de sécurisation professionnelle ou congé de reclassement). Les modalités d'accompagnement des salarié·es licencié·es peuvent être introduites dans l'accord. Outre les indemnités légales (ou conventionnelles) de licenciement, la seule obligation de l'employeur est d'abonder de 3000 euros minimum sur le compte personnel de formation des salarié·es licencié·es.

Les organisations syndicales peuvent être assistées par un expert-comptable dans la négociation

Dans ce cas, l'expert est mandaté par le CSE. Cette expertise est financée à 80 % par l'employeur et 20 % par le CSE. Mais la prise en charge intégrale peut être négocié dans un accord de méthode.

Elle doit notamment permettre de :

- réaliser un diagnostic de la situation de l'entreprise (l'entreprise est-elle confrontée à des difficultés qui rendent nécessaire la conclusion d'un accord ?) ;
- éclairer les organisations syndicales sur les conséquences qu'entraîneraient les dispositions introduites par le projet d'accord (du point de vue économique, social, organisation et conditions de travail) ;
- aider les organisations syndicales à avancer des contre-propositions aux dispositions proposées par la direction ;
- aider les organisations syndicales à négocier des contreparties (maintien de l'emploi, conditions de sorties de l'accord, retour à meilleure fortune, meilleur accord d'intéressement, etc.) ;
- aider les organisations syndicales à négocier les modalités d'accompagnement des salarié·es qui seraient licencié·es.

Que peut prévoir un Accord de Performance Collective ?

Un accord de performance collective porte au moins sur un des points suivants :

- l'aménagement de la durée du travail ou de son organisation ;
- l'aménagement de la rémunération (la baisse de la rémunération dans le respect des dispositions légales et conventionnelles est possible) ;
- la mobilité géographique, y compris hors bassin d'emploi ;
- la mobilité professionnelle : changement de poste (modification du contenu du travail, du périmètre du poste) avec un éventuel déclassement.

Un APC peut ainsi modifier des éléments essentiels du contrat de travail de ses salarié·es, et ces modifications s'imposent aux salarié·es. Si un ou une salarié·e refuse de se voir appliquer les dispositions de l'accord, l'employeur à la possibilité de le ou la licencier pour un motif réel et sérieux.
L'employeur n'a pas à justifier d'un motif économique.

APC : quelle est la durée d'effet d'un accord de performance collective ?

La durée d'effet d'un APC dépend de la durée d'application de l'accord. Il faut donc en préciser la durée. À défaut celui-ci à une durée de 5 ans.



" ATTENTION CEPENDANT ! "

Un APC peut être conclu pour une durée déterminée (par exemple 2 ans)... mais produire des effets sur une période plus longue.

Il est donc indispensable de préciser ce qui se passe à la fin de la durée de l'accord. (retour à la situation avant la signature de l'accord, fixation d'un taux d'augmentation de salaire pendant la durée d'application de l'accord par exemple...)



EN PRATIQUE

Les conséquences de tels accords sur le quotidien des salariés nécessitent de prendre beaucoup de précautions avant de s'engager.

La CFDT est favorable à la négociation d'entreprise.
Qui mieux que les équipes syndicales locales pour décider d'entrer dans ce type de négociation ?
Mais avant de s'y engager, des précautions sont à prendre et des garde-fous à poser.

UNE NÉGOCIATION EN 2 ÉTAPES :

- **PREMIÈRE ÉTAPE**

Il faut d'abord avoir une photographie de la situation économique ou organisationnelle de l'entreprise qui motive le recours à l'Accord de performance collective.
La négociation d'un accord de méthode doit permettre d'encadrer les discussions, de définir un calendrier, des moyens, mais aussi d'obtenir les informations nécessaires à la compréhension du contexte. Pour ce dernier point, le recours à l'expert est important. Il aidera les équipes CFDT à analyser la situation, mais aussi à évaluer si les solutions négociées peuvent permettre à l'entreprise de sortir de sa situation difficile et si elles sont adaptées aux enjeux.

Dans ce but, les équipes ne doivent pas hésiter à recourir à un expert. Le prise en charge, dans ce cas de figure, sera la suivante: selon le Code du travail (Article L.2315-80), la possibilité pour le Comité social et économique (CSE) de mandater un expert-comptable n'est pas obligatoirement, dans ce cas, prise en charge par l'employeur. Cette prise en charge de l'intégralité du coût par l'employeur est donc un point important à négocier dans l'accord de méthode. A défaut d'accord, dans certains cas, en particulier si d'importants aménagements du temps de travail ou un passage au forfait jour sont prévus, l'expertise préalable à la négociation d'un APC pourrait sans doute relever d'une prise en charge au titre des projets importants impactant les conditions de travail (Article L.2315-94 du Code du travail).

- **SECONDE ÉTAPE**

La seconde étape concerne les pratiques syndicales.

La négociation d'un Accord de performance collective correspond à une situation toujours délicate dans une entreprise et l'implication des salariés est essentielle.

Dès le début et tout au long du processus, informer les salariés est une absolue priorité. Ne les laissez surtout pas « hors-jeu »: qui sait, vous pourriez avoir besoin d'eux pour créer un rapport de force en cas de blocage de la négociation. De même, n'oubliez pas pendant toute la durée de la négociation de vous appuyer sur vos adhérents CFDT. Ils constituent des relais importants qu'il ne faut surtout pas négliger.

Au moment de la mise en œuvre de l'accord, les salariés pourront également avoir besoin d'accompagnement, afin de mieux appréhender les enjeux d'une acceptation ou d'un refus d'application, dans le cas où l'accord remettrait en cause des droits issus de leur contrat de travail.

Il sera donc nécessaire :

- de négocier un accord de méthode;
- d'être très vigilant à la rédaction du préambule de l'accord fixant les objectifs attendus ;
- de recourir à l'expertise (Article L.2315-92 du Code du travail) pour comprendre la situation et mesurer si les dispositions de l'accord sont adaptées ;
- d'intégrer dans l'accord de méthode le financement à 100 % de cette expertise ;
- d'interroger systématiquement les efforts fournis par les dirigeants au regard des aménagements (durée du travail, modalités d'organisation et de répartition, rémunération, conditions de la mobilité professionnelle ou géographique interne) et de la réalité de l'entreprise;
- d'associer les adhérents et salariés (tracts, réunions d'information...) tout au long de la procédure pour créer le rapport de force ;
- de réaliser un suivi (indicateurs chiffrés) régulier des mesures de l'accord.

Vous pouvez trouver des exemples d'accord dans l'arc en tapant dans le moteur de recherche APC

RENCONTRE DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Le 20 mars 2025



Pour la deuxième année consécutive, nous organisons simultanément, dans les 6 territoires de la région Centre-Val de Loire, une **soirée d'accueil pour les nouveaux adhérents CFDT.**

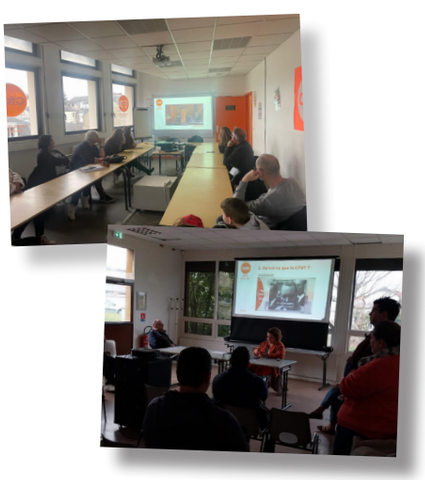
Les adhérents des six derniers mois sont invités à rencontrer les responsables des syndicats de leur champ professionnel, les militants de leur département et de l'Union Régionale autours d'une soirée de présentation de la CFDT.

En 2024, **nous avions accueillis 273 nouveaux adhérents CFDT** lors des deux soirées de mars et octobre 2024.

La première soirée de l'année, s'est déroulé le 20 mars 2025. Nous avons **accueilli plus de 60 adhérents** dans toute la Région. Lors de cet accueil, en toute convivialité, les adhérents ont pu découvrir notre organisation syndicale CFDT qu'ils viennent de rejoindre, suivre les courtes vidéos de présentation et échanger directement avec les militants locaux sur leur quotidien.

Si vous avez manqué cette première date, **nous vous donnons rendez vous le 9 octobre 2025, pour la deuxième soirée d'accueil.**

Caroline BLOT





LES SALONS CSE DE L'ANNÉE 2025

Les 6 et 7 mars à Tours, et le 1er avril à Saint-Aignan

Retour sur les salons CSE de la région Centre-Val de Loire : une dynamique de rencontre et d'adhésion

Cette année encore, l'URI Centre-Val de Loire a participé aux salons CSE (Comité Social et Économique) de **Tours** et de **Saint-Aignan** (Zoo de Beauval), respectivement les **6 et 7 mars** et le **1er avril 2025**. Ces événements ont offert l'opportunité aux **militant·es CFDT** de rencontrer une large variété de **salarié·es** issus de **différents secteurs professionnels** et de **régions variées.**

Un moment privilégié de rencontre

Les salons ont attiré plus de **200 élu·es à Tours** et **150 à Saint-Aignan** qui sont venus à notre rencontre pour **participer à la traditionnelle tombola, s'informer** sur les activités de la CFDT et **discuter directement** avec nos équipes. Ces échanges ont permis de renforcer la **présence syndicale** et de promouvoir l'adhésion à la CFDT, tout en offrant des conseils pratiques aux salarié·es et élu·es.

Un accueil chaleureux et constructif

Les retours ont été particulièrement positifs, tant de la part des adhérent·es que des élu·es non adhérents :

- Les **adhérent·es** se sont dits souvent **fiers** de rencontrer des militants de l'organisation qu'ils ont choisie.

- Les **élu·es non adhérents** ont apprécié **l'écoute attentive** et les **conseils précieux** qui leur ont été donnés pour résoudre les défis qu'ils rencontrent au quotidien dans leurs fonctions.

Des résultats encourageants pour le développement syndical

Cette année, les objectifs de **développement de l'adhésion** ont été largement atteints. Lors des deux salons, **52 élu·es** ont exprimé leur **intention d'adhérer** à la CFDT, et 4 d'entre eux ont déjà concrétisé leur adhésion. Ces chiffres témoignent de la **dynamique positive** qui s'est créée autour de la CFDT et de la volonté des salarié·es de renforcer leur engagement au sein de l'organisation.

Prochain rendez-vous : le 2 octobre 2025 à Orléans

Nous vous donnons rendez-vous au **Zénith Co'Met d'Orléans le 2 octobre** 2025, pour le dernier salon de la région Centre-Val de Loire.

Marie SAVARD



Top 3 des élus rencontrés par champs professionnels :

- **Métaux**
- **Services**
- **Santé sociaux**








RETOUR SUR LE TERRAIN TPE EN CENTRE-VAL DE LOIRE : une dynamique forte malgré des résultats électoraux en DEMI-TEINTE

Dans le cadre des **élections TPE 2024,** la **CFDT Centre-Val de Loire** a lancé une **campagne régionale ambitieuse** pour aller à la rencontre des **salarié·es des Très Petites Entreprises**. Si les résultats électoraux n'ont pas été à la hauteur des attentes, cette **mobilisation de terrain** marque une étape essentielle pour **retisser le lien** et **renforcer notre présence syndicale** dans les territoires.

Dans une région marquée par la **diversité des bassins d'emploi**, les **équipes CFDT** se sont mobilisées pour aller au contact de ces salarié·es souvent éloigné·es de toute représentation. À **Chartres**, **Orléans**, **Amboise** et ailleurs, des actions concrètes ont été menées avec le soutien des syndicats **Services**, **Interco**, **SGA**, **Construction Bois**, ainsi que des **Unions Départementales**.

UNE PRÉSENCE RENFORCÉE SUR LE TERRAIN

À chaque étape : **barnums, flyers, badges, tote bags…** mais surtout, **des échanges directs**, **chaleureux et concrets**. Les salarié·es du **commerce, de la restauration, de la coiffure ou du bâtiment** ont salué cette proximité.

« On ne nous parle jamais de syndicat, et là, on voit concrètement ce que ça peut changer », confiait une coiffeuse à Orléans.

UNE EXPÉRIMENTATION INÉDITE DANS LES CFA

Dans le prolongement de cette campagne, une **action innovante** a été menée dans plusieurs CFA auprès d'élèves en dernière année de formation. **Quatre interventions** ont eu lieu dans **l'Indre-et-Loire et le Loiret**, animées en **binômes paritaires** (un représentant salarié et un représentant employeur).

Les **retours ont été très positifs** : **accueil enthousiaste, nombreuses questions, échanges riches**. Beaucoup d'élèves ont exprimé un **lien fort avec les Jeunes Agriculteurs**, soulignant la nécessité pour la CFDT d'aller encore davantage vers ces publics, y compris en **zones rurales.**

« J'ai compris que la fiche de paie, ce n'est pas juste un papier. Il y a des gens qui négocient ce qu'il y a dedans »,racontait un apprenti boulanger à Tours.

ET MAINTENANT ?

Avec 14,79 %, la CFDT passe de la 4ème à la 2ème place. Malgré un **engagement fort**, les **résultats électoraux régionaux** sont restés en deçà des attentes. Cela confirme l'importance de **repenser nos modes de contact** avec **les salarié·es isolé·es :** miser sur la **proximité**, la **continuité** et la **pédagogie.**

Les syndicats ont mis en place un **suivi post-rencontre structuré** : **appels à un mois, e-mails à deux et trois mois, invitations à des rencontres métiers.** L'outil **GASEL** est mobilisé pour garantir un **suivi personnalisé** et adapté aux **réalités du terrain.**

PROCHAINE ÉTAPE STRATÉGIQUE EN JUILLET

Une **rencontre régionale** réunira en juillet les **responsables syndicaux** de toutes les branches représentées. Objectif : **tirer les enseignements de cette campagne, définir une feuille de route commune et mutualiser les outils** pour **renforcer durablement la présence** de la CFDT auprès des salarié·es des TPE.

Teddy AVELINE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Union des syndicats d'Indre et Loire

L'**Assemblée Générale** de l'Union des Syndicats d'Indre et Loire s'est déroulée le **29 novembre dernier** dans les locaux de La Camusière à St Avertin. Un bilan de l'activité de l'année a été réalisé. Les comptes ont été présentés et quitus a été donné à la trésorière. Des échanges ont eu lieu sur **divers sujets avec la trentaine de militants** issus des syndicats présents au sein de l'US37.

Les thèmes partagés : **l'accueil dans les locaux des adhérents et salariés, la présence de militants lors de diverses manifestations (1er mai, Marche des fiertés, Réponse à emporter, Salon CSE), les formations syndicales, les mandatés, le juridique (défenseurs, conseillers, CPH).** Il a été rappelé que l'US37 dispose de matériels (chasubles, drapeaux) pour des manifestations mais également un véhicule de **9 places, une sono, tables et chaises, barnums** qui peuvent être empruntés par les syndicats pour leurs actions.

Avant cette Assemblée Générale un **appel à candidats** avait été réalisé auprès des syndicats afin de candidater au bureau de l'US37. Le bureau peut être composé de **15 membres au maximum** (cf texte des statuts de l'US37). **13 candidatures** ont été reçues et suite à l'élection tous les candidats ont été élus.
Le Bureau est donc composée des personnes suivantes :

- Saadia AHED Santé Sociaux 37
- Anne-Catherine BARRIERE Interco 37
- Nathalie BEUNAICHE Santé Sociaux 37
- Bruno CHAUSSEPIED Interco 37
- Christèle CORDIER Interco 37
- Stéphane GELINET Protection Social Centre
- Sébastien GIRAUD Protection Social Centre
- Dimitri HEBRAS 3C BVL
- Christian MICHAUD Santé Sociaux 37
- Patricia PILON 3C BVL
- Xavier RAHARD Banques et Assurances de la Région Centre Val de Loire
- Christian ROUSSEAUX UTR 37
- Marie SAVARD Services du Val de Loire

La nouvelle équipe a élu en son sein un **Secrétaire Général Xavier RAHARD**, une **Trésorière Patricia PILON**, une **Secrétaire Générale Adjointe Marie SAVARD**, un **Responsable Formation Syndicale Sébastien GIRAUD.**

Xavier RAHARD

PLAN DE CAMPAGNE DE DÉVELOPPEMENT 2025



FIDÉLISATION DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Le 20 mars
Le 09 octobre

SALONS CSE

Tours : Le 6 et 7 mars
Saint-Aignan : Le 1er avril
Orléans : Le 2 octobre



RENCONTRE DES RESPONSABLES DE DÉVELOPPEMENT

27 mai et 13 novembre
à Orléans





CHALLENGE COUP D'BOOST

Du 1er mai
au 1er novembre

CAMPAGNE SAISONNIERS

De mars à fin novembre





ADHÉSIONS DÉCOUVERTE

Du 1er juin au 30 septembre

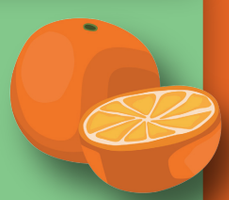
MARCHE DES FIERTÉS

Orléans : 24 mai
Tours : 7 juin



JOURNÉE ORANGE

20 juin





RÉPONSE A EMPORTER

Du 23 au 25 septembre

Cfdt:
CENTRE
VAL DE LOIRE

Évenement Jeunes

Tu as moins de 35 ans ?

SAVE *the* DATE

13 et 14 novembre 2025

Les infos arrivent bientôt...
En attendant,
scanne le QR code pour découvrir le lieu !








ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS

Le 10 décembre à Blois

Le 10 décembre 2024, près de **80 militants CFDT** se sont réunis à l'occasion de l'**Assemblée générale des syndicats de la région Centre-Val de Loire**. Cette rencontre s'est tenue dans un contexte particulièrement instable, marqué par des **incertitudes budgétaires, tant au niveau national que local, et par l'absence de gouvernement consécutive à la censure de l'Assemblée nationale.**

Les échanges ont permis d'aborder les **nombreuses inquiétudes** suscitées par cette situation inédite, notamment les menaces pesant sur les droits sociaux : **santé, protection sociale, minimas sociaux...** Les participants ont également souligné les risques pesant sur la poursuite de la **transition énergétique**, alors que de nombreux secteurs d'activité connaissent de **grandes difficultés** (fonctions publiques, automobile, banques et assurances, commerce, hôtellerie-restauration, propreté, etc.).

Les conséquences potentielles d'un retour de Donald Trump à la Maison Blanche ont aussi été évoquées, suscitant de **nombreuses interventions autour des enjeux géopolitiques et économiques.**

Au-delà de l'analyse de l'actualité, cette assemblée générale a aussi permis de faire un **point d'étape sur l'avancement du plan de travail régional, et de présenter l'événement « Ensemble, construisons l'avenir »,** qui se tiendra les **30 septembre et 1er octobre 2025**, et pour lequel 110 militants de la région sont déjà inscrits. Un focus a également été fait sur les **nouveaux outils à destination des syndicats**, permettant d'identifier les besoins en matière de formation syndicale. La journée a été l'occasion d'un moment convivial, lors duquel les lauréats du challenge développement régional "**Coup d'Boost 2024**" ont été chaleureusement félicités.

Gilles LORY





L'épargne devient simple et accessible à tous avec Malakoff Humanis Épargne !

Avec nos solutions d'épargne collective, vous avez la possibilité de :

- bénéficier **d'un complément de rémunération** lié à la performance de votre entreprise ;
- vous constituer une épargne dans **un cadre fiscal & social avantageux** ;
- **préparer sereinement votre retraite** et anticiper une éventuelle baisse de revenus.

Pour découvrir notre **gamme complète de solutions** et bénéficier de conseils d'expert, contactez votre interlocuteur :

Emmanuel Boisselier
E-mail : emmanuel.boisselier@malakoffhumanis.com
Téléphone : 06 45 02 76 90

malakoff humanis
SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE ÉPARGNE

Périodique de l'Union Régionale Centre CFDT - 10, Rue Théophile Naudy - 45000 Orléans - Tél. 02.38.22.38.60. - E-mail : uricentre@centre.cfdt.fr - journal trimestriel - Autorisation 10/93 CPPAP n° 0626 S 06395 - Directeur de Publication : Nathalie Dumais - Abt 1 an : 15 € - le n° 2,5 € - Comité de Rédaction : Nathalie Dumais, Rachid Bouadma, Christine Le Moal, Caroline Blot, Xavier Rahard, Teddy Aveline- Composition Clémentine Baulande - SCS CFDT Orléans Impression : Imprimerie Prévost - 280, rue Marcel Paul - 45770 Saran -

PEFC 10-31-3175 pefc-france.org

MHE-27193_2503